



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
M. Gilles NAMUR donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Maud TAVEL
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Katia BACHER
Mme Khadija EZZAROUALI donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB
Mme Cécile CENATIEMPO donne pouvoir à M. Hassen BOUZEGHOUB
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Romain GENTIL

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Nicolas KADA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20250623_87 - Conservatoire de Grenoble – Révision des annexes du règlement du Conservatoire.

SEANCE DU 23 JUIN 2025

87-(39646). AFFAIRES CULTURELLES_ Conservatoire de Grenoble – Révision des annexes du règlement du Conservatoire.

Madame Lucille LHEUREUX expose,

Mesdames, Messieurs,

Le projet d'établissement du Conservatoire a été adopté par délibération n° D20220711_3 en conseil municipal du 11 juillet 2022. L'axe II de ce projet d'établissement prévoit de renforcer l'hospitalité au sein de l'établissement. Afin de répondre à cet objectif, le hall du bâtiment principal a été réaménagé à l'été 2024 (installation de mobilier de confort, habillage et mise en ergonomie du local d'accueil, etc.). Fort de ces aménagements, la fréquentation du hall par le public et les élèves du Conservatoire s'est fortement accrue. Afin de répondre aux nouveaux usages générés par cette fréquentation renforcée, l'ajout de règles d'usages dans le règlement du Conservatoire doit permettre de garantir la convivialité dans le hall et le confort de chacun-e.

Le règlement du Conservatoire régit l'ensemble des aspects de la vie de l'établissement, que ce soit en matière pédagogique, organisationnelle, administrative ou d'usages et de règles de vie. Il a vocation à assurer la sécurité et le respect des personnes dans l'enceinte du Conservatoire.

Le règlement en vigueur a été révisé pour la dernière fois en Conseil Municipal du 25 septembre 2023 (délibération D20230925_54). La nouvelle version présentée en annexe vient modifier ce règlement de la façon suivante :

- Mise à jour des départements du conservatoire en annexe 1 du règlement ;
- Ajout d'une annexe 4 au règlement, relative aux règles d'usage dans les espaces publics des 3 sites du Conservatoire (hall, bibliothèque, salles de concert). Cette annexe définit les règles de vivre-ensemble à respecter en vue de préserver une atmosphère calme et apaisée dans les espaces concernés. Elle rappelle des règles de sécurité que chacun doit respecter (utilisation des issues de secours, interdiction de faire entrer dans le bâtiment des véhicules unipersonnels électriques...). Elle définit enfin les principes de laïcité et de neutralité qui doivent s'appliquer au sein de l'établissement, lieu d'exercice du service public.

Ces modifications ont été présentées pour avis au conseil d'établissement le 3 juin 2025 et il en est proposé l'approbation. Le nouveau règlement du conservatoire et ses annexes sont ainsi présentés en annexe 1 à la présente délibération.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du mardi 10 juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouvelles dispositions des annexes du règlement du conservatoire de Grenoble.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Lucille LHEUREUX

Publiée le : 26 juin 2025